

Les infos

Vendredi 31 octobre 2008



POUR 100 STOCK', T'AS PLUS RIEN

« Et je voudrais dire que les stock-options récentes qui ont été distribuées à Daniel Bouton comme à beaucoup d'autres salariés, aujourd'hui ne valent plus rien avec la baisse des cours de bourse. » Interviewé sur RTL, « Fred » pensait peut-être à lui en faisant ce constat désabusé ! De là à poursuivre, « c'est un instrument qui est en ligne avec les performances de l'entreprise » pour justifier cette prise de position : « Il faut des dispositifs de rémunération responsables »... Faut pas pousser ! Ni lui, ni le gouvernement ne s'en tireront en proclamant que « les banques se sont engagées à appliquer les recommandations du MEDEF ». À la question du journaliste, « ça sera toujours comme ça ? », Fred n'a pas vraiment répondu, mais il est clair que lui et ses collègues auront du mal à faire accepter que « ça » continue ! La question n'est pas de justifier la distribution de millions d'euros par la transparence, la question est : est-ce qu'attribuer une rémunération de plusieurs millions d'euros est « un dispositif de rémunération responsable » ? Où est la responsabilité quand on nous expliquait que « la norme s'établit par comparaison – benchmarking – avec les autres dirigeants » ? Qui est la référence, Louis Gallois, dont on ne peut dire que sa responsabilité est petite, ou Richard Fuld, l'ex-patron de Lehman ? « Moi, j'ai la chance d'avoir un personnel formidable. » a conclu

Fred, ce dont nous lui savons gré, et le serons encore plus si la prochaine réunion de négociation salariale répond à nos attentes.

PRODUITS DERIVÉS

La négociation sur les critères d'attribution du variable, part variable ou bonus, a largement dérivé puisqu'une discussion s'est engagée au sujet d'un nouveau formulaire d'évaluation, généralisé à toutes les catégories et tout le groupe. Fondamentalement, le problème est dans le changement profond de la base d'évaluation. L'idée est de substituer à l'appréciation des compétences exercées, celle des objectifs réalisés. Sauf que les multiples participants à la conception du bébé, de la direction générale aux « experts consultants » ont tous zappé les principes encadrant l'évaluation inscrits à l'article 36 de la convention collective. La CGT les a donc rappelés, en soulignant que l'évaluation ne pouvait pas faire l'impasse sur « les compétences mises en œuvre », puisque c'est inscrit en toutes lettres dans la convention. Le dérivé final sera-t-il toxique ou non ? La réponse à cette question sera apportée lors de la session de novembre du CCUES.

CAROTTE DISCRÈTE

Urgence du moment, la préparation des vacances d'été explique sans doute que le SNB ait publié dans ses infos l'annonce de la parution de la brochure idoine du CCUES, tandis que la CFTC publiait de son côté le résultat de son enquête faisant apparaître « les difficultés financières d'importance » de ceux qui ne peuvent s'y inscrire. Préoccupant, inquiétant, conclut la CFTC, ce qui ne l'a nullement empêché de décider, avec le SNB et les 2 autres organisations syndicales qui gèrent le CCUES de décider de faire payer la taxe de séjour à partir de 2009, malgré l'opposition de la CGT et l'épais matelas de réserves dont dispose le CCUES.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT